

À une séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi **22^e jour d'avril deux mille treize**, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 112-2013

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Demande du comité – Projet «*Parc des cultures*»

Entrées d'eau

Résidence Nouvelle-Acadie

Une lettre est reçue des membres du conseil d'administration de la Résidence Nouvelle-Acadie informant le conseil municipal qu'ils souhaitent obtenir une demande de branchement officielle et précise par le comité du projet *Parc des cultures*, concernant l'aménagement d'une entrée d'eau.

Dossier à revoir avec les membres du comité lors d'une rencontre qui aura lieu le 25 avril, à 7 h 30.

Résolution n° 113-2013

Demande de montage du comité de jumelage

Saint-Jacques-Vergt

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'un montant de 814,47 \$ (plus taxes) soit accepté, en référence aux estimations présentées par le comité de jumelage, pour le montage de cadres et laminage de différentes photos qui démontrent les échanges qui ont eu lieu dans le cadre du Jumelage *Saint-Jacques – Vergt*.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 114-2013

Demande de subvention pour rassemblement annuel

Les Petits pas jacadiens

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accorder un montant de 100 \$ pour l'organisation d'un rassemblement annuel de l'école de danse Les Petits Pas Jacadiens qui aura lieu le samedi 27 avril prochain.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 115-2013

ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION

Gestion des séances du conseil

ATTENDU QU'un montant avait été alloué au budget 2013 pour l'acquisition d'un logiciel afin de faciliter et d'améliorer la gestion des séances du conseil;

ATTENDU QUE ce logiciel permettra de doter la direction générale d'un outil de gestion des séances performant et une gestion plus efficace et diminuera les coûts reliés à l'achat de papier et à l'utilisation du photocopieur;

ATTENDU QUE la firme PG a déposé une proposition pour l'acquisition du module de gestion des séances du conseil au montant de 7 820 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la formation sera nécessaire pour la mise en route et le suivi lors de l'implantation du logiciel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à majorité des conseillers et conseillère présents d'acquérir le logiciel SyGED – Gestion de conseil pour un montant de 8 991,05\$ taxes incluses.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire a voté contre la proposition.

Résolution n° 116-2013

Embauche d'un employé journalier saisonnier

M. Marc Vaillancourt

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un employé saisonnier supplémentaire pour la période estivale, soit du 23 avril au 30 novembre 2013;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de monsieur Marc Vaillancourt au poste de journalier saisonnier;

ATTENDU QUE le salaire horaire sera de 14,50 \$ sur une base de 40 heures/semaine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Marc Vaillancourt, au poste de journalier saisonnier, pour la période du 23 avril au 30 novembre 2013, et ce, le tout selon les conditions prévues à l'intérieur de la politique salariale en vigueur et du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

Soumissions Paniers suspendus (rue Saint-Jacques)

Municipalité de Saint-Jacques

Dossier à revoir à une séance ultérieure, suite à la réception de la proposition de Pépinière Montcalm.

Résolution n° 117-2013

Démission au poste de brigadier scolaire

Monsieur Jacques Dion

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Dion dépose, en date du 4 avril 2013, à l'attention de la directrice générale, une lettre de démission au poste de brigadier scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les membres du conseil reçoivent et acceptent la démission de Monsieur Dion et le remercie sincèrement pour l'excellent travail effectué au poste de brigadier scolaire.

Résolution n° 118-2013
Embauche
Mme Mona Rathé Dion
Poste de brigadier scolaire par intérim
Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE suite au départ de monsieur Jacques Dion, le conseil municipal doit procéder à l'embauche d'un brigadier scolaire par intérim, et ce, pour la période du 15 avril 2013, jusqu'à la fin de l'année scolaire, et ce, aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la candidature de madame Mona Rathé Dion soit retenue, et ce, le tout selon les conditions préétablies.

Monsieur François Leblanc, conseiller, se retire des discussions.

Résolution n° 119-2013
Nomination d'un Chef d'équipe au Service de la voirie

ATTENDU que monsieur Christian Marchand est présentement en congé maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconnaître M. Benoît Leblanc à titre de chef d'équipe, et que la prime spécifiée à l'article 3.6 du guide d'emploi soit accordée à l'employé;

ATTENDU QUE M. Leblanc fait usage de son cellulaire personnel pour le travail et qu'il est recommandé de lui accorder un montant de 10,00 \$/ semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de nommer monsieur Benoît Leblanc à titre de chef d'équipe, et cela, pour la période d'absence du supérieur à la voirie.

Monsieur François Leblanc, réintègre les discussions.

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

URBANISME

Résolution n° 120-2013
Affichage – Enseigne publicitaire
Demandeur : Monsieur Claudio Mucciacciaro
Aire industrielle, Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE Monsieur Claudio Mucciacciaro, promoteur, s'adresse au conseil dans une lettre datée du 2 avril 2013, afin d'obtenir l'autorisation d'installer une enseigne publicitaire sur un terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Jacques, situé dans l'aire industrielle en bordure de la Route 158;

ATTENDU QUE le demandeur désire installer cette enseigne sur le terrain portant le numéro de cadastre 4914759, dirigeant ainsi les gens intéressés en direction du projet de développement de condos sur la rue Laurin (Lot #4238394);

ATTENDU QUE cette enseigne publicitaire ne va pas à l'encontre des lois et règlements et que le terrain n'est pas situé en territoire agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques soit favorable à la demande de monsieur Claudio Mucciacciaro, promoteur et accepte qu'une enseigne publicitaire soit installée de façon temporaire, soit pour une durée d'un an, sur un terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Jacques dans l'aire industrielle, en bordure de la Route 158, à une distance entre 30 et 60 mètres de celle-ci.

QUE l'affiche ne dépasse pas une superficie de 9,125 mètres carrés (2.5 m X 3.65 m), qui sont les dimensions maximales autorisées par le MTQ.

QUE toutes les démarches nécessaires soient entreprises par l'inspecteur municipal, auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'obtenir leur autorisation.

QUE tous les frais reliés à la demande sont à la charge du demandeur.

QU'advenant la vente du terrain, l'affiche doit être déplacée aux frais du demandeur.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 121-2013

RÉSEAU BIBLIO

Nomination 2013

M. Pierre Beaulieu

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE M. François Leblanc a été nommé et désigné pour représenter la Municipalité de Saint-Jacques au sein de l'organisme Réseau biblio;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une deuxième personne comme substitut en cas d'absence de M. Leblanc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que monsieur Pierre Beaulieu soit nommé et désigné afin de représenter la Municipalité de Saint-Jacques au sein de l'organisme Réseau biblio.

Résolution n° 122-2013

Demande de financement au Fonds du pacte

Projet d'aménagement du stationnement du parc Aimé-Piette

ATTENDU QU'un projet d'aménagement du stationnement du parc Aimé-Piette est en cours dans la municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques, responsable du projet, en arrive à l'étape de la réalisation;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord en principe à présenter une demande de financement au fonds du parc rural de la MRC de Montcalm pour un montant de 28 380,59 \$;

ATTENDU QUE le projet rencontre les valeurs établies par la Municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la MRC Montcalm

d'accepter la demande, pour une partie du financement et d'autoriser monsieur Pierre Beaulieu, maire et madame Josée Favreau, directrice générale, à signer les documents à intervenir avec le CLD de Montcalm, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 123-2013

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 19 h 28.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire